



*« Former les jeunes et adultes en situation de handicap :
notre engagement depuis 1945, votre investissement
pour l'avenir ! »*

Paris le 20 avril 2023

Objet : sollicitation au titre de la Taxe d'Apprentissage 2023.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la réforme 2023 de la taxe d'apprentissage, vous devez dorénavant verser la totalité de votre taxe à l'URSSAF et avez la possibilité de **soutenir notre établissement de formation sur une part « hors apprentissage » de 0,09 %**, en nous désignant sur la plateforme SOLTÉA.

L'établissement ESRP FORJA OVE, situé à Paris, a pour mission d'accompagner 40 adultes déficients visuels, en leur proposant des formations de remise à niveau technique (bureautique, outils spécifiques à la déficience visuelle, braille, français...) et des formations qualifiantes des métiers du tertiaire (Conseiller Relation Client à Distance, Gestionnaire d'Unité Commerciale...) avec du matériel spécifique à leur handicap (plage braille, logiciel de lecture d'écran type JAWS, logiciel de grossissement d'écran type ZOOMTEXT ou encore des application utilisées dans les métiers des formations qualifiantes du type CRM, ERP ou ACD).

Nous avons souhaité également vous guider avec notre **mémo sur la réforme 2023 incluant les nouvelles dates-clés pour vos démarches** (voir page suivante).

ESRP FORJA OVE
Isabelle ARGAUD

106/108 rue de l'ouest
75014 Paris
01 45 45 60 60
contact.forja@fondation-ove.fr

Vous remerciant par avance de votre soutien fidèle, je vous prie d'agréer,
Madame, Monsieur, l'assurance de ma sincère considération.

Isabelle ARGAUD
Directrice de l'ESRP FORJA OVE


www.fondation-ove.fr
